



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 29693

Texte de la question

M Alain Richard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les difficultés rencontrées par certains étudiants pour suivre un enseignement de langues vivantes en DEUG. En effet, la poursuite de l'apprentissage des langues vivantes est-elle possible quel que soit le cursus universitaire choisi ? Si ce n'était pas le cas, pourquoi ne pas envisager une extension de cet enseignement à toutes les filières ? À l'aube d'une grande Europe unie, il serait dommage que la pratique d'une langue étrangère constitue un obstacle au développement des échanges interuniversitaires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir examiner ce problème afin d'envisager une plus grande généralisation de l'enseignement des langues vivantes dans le supérieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Au niveau des études de premier cycle menant au diplôme d'études universitaires générales (DEUG), l'enseignement des langues se déroule soit dans le cadre de diplômes spécifiques dont la dominante est l'étude des langues étrangères, soit au travers de la formation des langues dispensée au sein de tous les diplômes. Les langues vivantes constituent, en effet, une discipline obligatoirement enseignée au niveau du diplôme d'études universitaires générales - DEUG - Les textes réglementaires concernant le DEUG prévoient qu'une part, comprise dans la majorité des cas entre 5 et 10 p 100, au minimum, de la durée totale des enseignements doit porter sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. De plus, dans le cadre de la rénovation des premiers cycles engagée depuis 1984, les universités sont invitées à renforcer l'apprentissage des langages fondamentaux et, notamment, les langues étrangères. Ainsi, à l'occasion de la mise en œuvre de la politique contractuelle, les universités peuvent mettre l'accent, dans leur projet de développement, sur l'enseignement des langues étrangères au sein des formations dispensées. De surcroît, s'agissant des diplômes spécifiques qu'elles délivrent en langues vivantes, elles envisagent fréquemment d'accroître le nombre de langues enseignées. Enfin, l'amélioration du niveau des étudiants en langues vivantes est un objectif constant de la réflexion en cours sur le premier cycle universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Richard Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29693

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2705